

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME : UN NEXUS

NOTES DE L'IPREVA
17 NOV. 2022



ARISTIDE D. BILOUNGA

Prévention de la radicalisation et protection des droits de l'homme : un nexus

Aristide Donald Bilounga

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Pour citer cette publication :

BILOUNGA, Aristide D., (2022), « Prévention de la radicalisation et protection des droits de l'homme : un nexus », *Notes de l'IPREVA*, n°6, 17 novembre.

©IPREVA 2022

Tous droits réservés

INITIATIVE POUR LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET
L'EXTRÉMISME VIOLENTS EN AFRIQUE

Bastos / Yaoundé

Tel : 237 694 096 263, info@ipreva.org – www.ipreva.org

ISBN : 978-9956-12-760-3



Présentation de l'auteur

Aristide D. Bilounga, est Doctorant en Relations internationales et Etudes stratégiques et titulaire du Master en Relations internationales de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et Master en Science politique de l'Université de Yaoundé 2. Fondateur et Directeur de l'IPREVA, il a occupé les postes de Project Manager et Program Officer dans les Organisations humanitaires. Il est auteur du livre intitulé : *Les relations entre l'OIF et l'ONU en matière de paix et sécurité*.



Résumé :

Depuis la fin de la guerre froide (1989), des changements importants dans la pratique de sécurité au niveau international, régional ou national sont en croissance vertigineuse. Sans léser l'Etat qui est une garantie nécessaire mais pas suffisante pour la sécurité des personnes, la pratique de la sécurité privilégie la satisfaction des besoins primaires de sécurité des individus. Cela paraît d'autant plus pertinent que depuis la fin de la bipolarité, les Etats se font rarement la guerre entre eux et que le centre de gravité des menaces à la paix et à la sécurité a basculé de l'extérieur vers l'intérieur des pays, mettant en péril les civils et les initiatives au développement. Face à cette situation, l'approche sécurité humaine place l'individu plutôt que l'Etat au cœur de la sécurité. Elle favorise le droit des citoyens à vivre dans un environnement garantissant tous les droits humains. Ladite approche globale qui préconise l'articulation harmonieuse de la paix, de la sécurité, de la démocratie et du développement durable, nous plonge dans la sécurité préventive.

Ainsi, cet article tente d'examiner les articulations possibles entre la prévention de la radicalisation et la protection des droits de l'homme. Il montre que seul un environnement pacifique peut favoriser l'épanouissement des droits humains. Et ce n'est qu'au moment où le citoyen a un sentiment de reconnaissance dans sa société d'appartenance qu'il résiste à la radicalisation violente. Pour l'auteur, la rencontre des savoirs et pratiques, la confrontation des épistémologies, des méthodes et des convictions doit permettre sans nul doute d'arriver à des solutions novatrices de prévention de la radicalisation pour une meilleure promotion des droits de l'homme, en faveur d'une « Afrique de nous voulons ».

Mots clés : droits de l'homme, extrémisme violent, radicalisation, reconnaissance, terrorisme.



L'extrémisme violent tout comme le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau. Par contre, le concept de radicalisation est relativement récent. Son emploi dans les études scientifiques est apparu avec les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats Unis dont l'utilisation plus fréquente est observée après les attentats de Madrid en 2004 et de Londres en 2005. En effet, la radicalisation n'est pas une notion à connotation pessimiste. Seules les opinions radicales favorables à la violence et à l'usage des moyens anti-démocratiques deviennent problématiques¹. Dans son aspect violent, elle apparaît *« un objet complexe sur lequel l'état des savoirs ne permet aucune certitude, privilégiant une approche dynamique du phénomène et des conditions de son incubation et de son éclosion »*². Néanmoins, l'on peut la désigner comme un processus à la fois intellectuel et actionnel refusant le compromis et la conciliation, associé à une volonté de purification des individus et des sociétés, expurgeant tout ce qui est perçu comme « mauvais » ou « corrompteur »³. Selon Farhad Khosrokhavar dans sa définition plus consensuelle, la radicalisation est *« un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel »*⁴.

Il faut dire que ces formes d'actions violentes peuvent être vues comme un échec ou un défi à la promotion et à la protection des droits l'homme. Dès lors, Comment convient-il d'articuler la prévention la radicalisation violente et la protection des droits de l'homme ? Autrement dit, peut-on parler d'une interdépendance dans les rapports entre prévention de la radicalisation et protection des droits

¹ Katrin UER et al. « Une stratégie de prévention de la radicalisation violente des jeunes », in *Les politiques sociales*, Vol. 75, n°3/4, 2025, p.89.

² Zohra HARRACH-NDIAYE, « Approche de la « radicalisation », l'expérience de la Seine-Saint-Denis », in *Le Genre humain*, n°61, février 2019, pp. 333.

³ Mathieu, GUIDERE, « Internet, haut lieu de la radicalisation », in *Pouvoirs*, n° 158, mars 2016, p. 115.

⁴ Farhad KHOSROKHAVAR, *Radicalisation*, Paris, 2014.



de l'homme ? Apporter une réponse à ces questions nécessite, avant toute chose, de placer la prévention de la radicalisation sous l'angle de la sécurité humaine sans toutefois ignorer l'apport des autres approches.

La radicalisation : une bifurcation épistémologique

Le phénomène de la radicalisation est un carrefour de diverses disciplines scientifiques : sociologie, psychologie, droit, science politique etc. Cet attrait des sciences sociales sur l'objet radicalisation peut expliquer l'urgence d'une approche pluridisciplinaire dans la quête des solutions novatrices et durables face la montée vertigineuse de l'extrémisme violent. En effet, s'il existe une grande littérature sur le terrorisme qui n'est que le produit du processus de la radicalisation, les recherches sur ce dernier restent limitées, surtout sur le continent africain qui regorge de multiples îlots de violence extrémiste (Boko Haram, AQMI, Al-Shabaab, etc.) Les auteurs qui s'y intéressent abordent entre autres : les effets de lutte contre la radicalisation sur les populations, notamment musulmanes⁵ ; les facteurs⁶ ; les lieux ; les contextes ; les types de lutte (judiciaire, administrative et préventive) ; les logiques de lutte (sociales, sécuritaires) ; les trajectoires⁷ et les mesures⁸ de lutte contre la radicalisation. D'autres études sur la

⁵ Francesco RAGAZZI, « La lutte contre la radicalisation ou deux formes de la pensée magique », in *ESSAI & DÉBAT*, 11 mars 2016. Mise à jour du 29 janvier 2017, p. 3.

⁶ Mathieu PELLERIN, « Les trajectoires de radicalisation religieuse au sahel », note de l'IFRI, février 2017 ; Corine TORREKENS, « Comprendre le basculement dans la violence djihadiste », in *La Revue nouvelle*, n° 8, 2015.

⁷ COOLSAET, Rik, « Radicalisation, entre contexte et responsabilité individuelle », in *L'Observatoire*, 86, mars 2016 ; Mathieu GUIDERE, « Internet, haut lieu de la radicalisation », in *Pouvoirs*, n° 158, mars 2016, p. 115-123.

⁸ Francesco RAGAZZI, « La lutte contre la radicalisation ou deux formes de la pensée magique », in *ESSAI & DÉBAT*, 11 mars 2016. Mise à jour du 29 janvier 2017.



radicalisation des adolescents précisent les vulnérabilités psychiques préexistantes, ainsi que les mécanismes psychopathologiques à l'œuvre⁹. Jusqu'alors, une réflexion axée sur les rapports existants entre prévention de la radicalisation et protection des droits de l'homme est moins présente dans les écrits scientifiques.

La prévention de la radicalisation : une affaire de sécurité avant tout ?

Les actions de lutte et de prévention de la radicalisation violente sont dominées par l'approche militaire. Cela laisse observer que le phénomène est avant tout un enjeu de sécurité. Mais, si la dimension militaire a longtemps dominé le champ de sécurité, cette approche de compréhension et d'analyse des conflits semble caduque depuis la fin de la guerre froide. Le bouleversement des règles du jeu de la scène internationale¹⁰ poste guerre-froide, notamment l'émergence de nouvelles menaces, apportant de réels changements quant aux acteurs, enjeux, cibles, moyens et théâtres des conflits, a fait l'apparition du concept de sécurité humaine.

La sécurité humaine vient ainsi proposer un nouveau cadre de compréhension innovant et adapté¹¹. Elle s'applique mieux au cadre actuel du monde où les actes terroristes ont de très lourdes conséquences sur la vie des individus et des liens collectifs. En effet, *« tout comme pour les droits de l'homme, le développement humain ou la pauvreté, la sécurité humaine pense qu'il est indispensable de préserver le « noyau essentiel »*

⁹ Julie ROLLISNG et Guillaume CORDUAN, « La radicalisation, un nouveau symptôme adolescent ? », in *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, Vol. 66, n°5, 2018, pp. 277-285 ; Linda SCHLEGEL, « Résilience psychologique : la prochaine frontière de l'antiterrorisme », in *European Eye on Radicalization*, 9 août 2019. <https://eeradicalization.com>

¹⁰ Florence BASTY, « La sécurité humaine : Un renversement conceptuel pour les relations internationales », in *Raisons politiques*, n°32, avril 2008, p. 36.

¹¹ *Ibid.*



de la vie humaine. »¹² Assurer la sécurité humaine revient donc à développer « les libertés réelles dont chacun peut jouir »¹³. La Commission sur la sécurité humaine a développé deux principaux postulats : la « protection » et l'« habilitation »¹⁴. L'on remarque que cette large conception de la sécurité met en exergue non seulement l'élargissement du champ sécuritaire, mais aussi l'approfondissement des dimensions de sécurité. Par-là, la prévention de la radicalisation et la protection des droits de l'homme semblent corrélées.

I. La prévention de la radicalisation et protection des droits de l'homme : entre dépendance et complémentarité

Combattre et finalement limiter les effets de la radicalisation violente ne sera pas nécessaire si les moyens utilisés ne sont pas conformes aux normes des droits de l'homme. Plusieurs organisations proposent une approche multidimensionnelle à l'instar de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Une telle approche n'exige pas l'équilibre entre liberté et sécurité. Au contraire, l'OSCE considère la protection des droits de l'homme en tant qu'élément intégral de la sécurité. Toute tactique antiterroriste qui ne respecte pas le droit des droits de l'homme peut finalement être déclarée illégale. Les outils antiterroristes non conformes aux droits de l'homme sont donc susceptibles d'être inefficaces. A partir d'une analyse des niveaux de prévention de la radicalisation, l'on peut mieux appréhender cette corrélation.

¹² *Ibid.* p. 36.

¹³ Jean DREZE et Amartya SEN, *Hunger and Public Action*, Oxford, Clarendon Press, 1989, chap. 10.

¹⁴ Commission sur la sécurité humaine, *La sécurité humaine maintenant*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.



A. La prévention primaire, un rempart des droits de l'homme ?

La prévention primaire de la radicalisation semble le socle même de la préservation des droits humains en temps normal (ou en temps de paix). Selon le Centre de Prévention de la Radicalisation Pouvant mener à la Violence (CPRPV), la prévention primaire cherche à cibler, en amont, les causes et les facteurs généraux (individuels, interpersonnels, communautaires, sociétaux, sociaux) qui pourraient être à la source des dynamiques de radicalisation menant à la violence, quelle qu'en soit la forme¹⁵. L'objectif principal des actions primaires est de mettre en œuvre des activités de prévention générale portant sur la promotion des droits individuels et collectifs. Il peut s'agir des activités visant à favoriser l'éducation, l'inclusion sociale, professionnelle politique et économique, ainsi que la participation au vivre-ensemble égalitaire. Aussi, le développement des outils et pratiques permettant le renforcement de l'esprit critique et réflexif est nécessaire, sans perdre de vue l'importance des stratégies du renforcement de l'empathie.

En effet, la prévention de la radicalisation violente, le maintien de la sécurité, les droits de l'homme et l'application des lois ne s'excluent pas mutuellement. Dans le contexte de la menace terroriste, ils devraient être conçus pour fonctionner ensemble. Dans la plupart des circonstances, ils ne peuvent pas fonctionner efficacement indépendamment les uns des autres. Les mesures contre-terroristes nécessitent des normes en matière de droits de l'homme pour garantir que leur mise en œuvre ne peut saper leur objectif qui est de protéger et de maintenir une société démocratique. En même temps, les normes relatives aux droits de l'homme peuvent nécessiter des mesures antiterroristes pour leur enrichissement. Ce qui est certain, c'est que les droits de l'homme ne sont pas un supplément ou un luxe des stratégies antiterroristes, mais leur place est au cœur même de

¹⁵ <https://info-radical.org/fr/radicalisation/types-de-radicalisation/>



celles-ci.

Le profil du radicalisé et l'atteinte des droits de l'homme

Par-là, l'on veut dire que les indicateurs de radicalisation sensés définir objectivement un « profil » ou une attitude de radicalisé peuvent désigner une pléthore de situations pratiques ou attitudes n'ayant aucun lien avec la radicalisation violente, et par conséquent, portent atteinte aux droits humains. En effet, des « signaux faibles » de radicalisation énumérés par les gouvernements en vue de permettre le déclenchement d'une enquête approfondie sur les personnes en voie de radicalisation semblent limiter l'expression des droits de l'homme et conduisent vers un soupçon social généralisé¹⁶. Parmi ces signaux, l'on peut noter entre autres : une « pratique religieuse rigoriste, particulièrement exacerbée pendant le ramadan », le port de la barbe, le fait de ne plus faire bise, le refus de « faire équipe avec une femme », une pratique « régulière et ostentatoire de la prière rituelle », la présence d'une marque au front (*tabaâ*) ou le « port du voile intégral pour un fonctionnaire féminin sur la voie publique »¹⁷ etc.

B. La prévention secondaire, un renforcement du respect des droits humains

La prévention secondaire vise à réduire les vulnérabilités et les facteurs de risque dans les groupes ou les milieux identifiés comme « à risque », davantage susceptibles de représenter des terreaux potentiels de radicalisation. Elle encourage les actions, les situations et les contextes susceptibles de soutenir favorablement les individus fragilisés. Les actions secondaires visent ainsi l'intervention auprès des groupes ou des secteurs jugés prioritaires en matière de radicalisation menant à la violence. Il s'agit notamment de sensibiliser les milieux

¹⁶ Moussa BOUREKBA, « Prévenir la radicalisation violente en France : de la "société de vigilance" à la "société du soupçon" ? », in *European Eye on Radicalization*, 3, janvier 2020.

¹⁷ *Ibid.*



scolaires et la jeunesse sur le vivre-ensemble, les discours haineux, la diversité des croyances, l'apprentissage aux médias etc. ; de mener des activités d'engagement communautaire auprès des jeunes ; de travailler auprès de jeunes identifiés comme « vulnérables » à la rue ; de conduire des projets pédagogiques/éducatifs avec un public cible jeune ; de promouvoir une éducation religieuse visant un public spécifique. La prévention secondaire cible également les intervenantes du milieu qui, s'ils sont sensibilisés au phénomène et convenablement outillés pour le comprendre, le cas échéant, le prendre en charge, constituent d'importants acteurs de prévention.

Les actions radicales peuvent être combattues de manière à respecter les normes des droits de l'homme. En 2005, le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Kofi Annan a souligné que le droit relatif aux droits de l'homme prévoit amplement une action antiterroriste, même dans les circonstances exceptionnelles. Mais, compromettre les droits de l'homme ne peut pas servir la lutte antiterrorisme. Au contraire, elle facilite la réalisation de l'objectif du terroriste en cédant pour lui la hauteur morale et provoquant la tension, la haine et la méfiance envers le gouvernement parmi les secteurs de la population où il est le plus susceptible de trouver des recrues¹⁸. C'est dire que les droits de l'homme ne sont pas seulement compatibles avec une stratégie antiterroriste réussie. C'est plutôt un élément essentiel.

C. La prévention tertiaire, une restauration des droits humains ?

La prévention tertiaire est une intervention spécialisée dans la phase post-conflit afin d'apporter des solutions à la reconstruction de la société. Elle cherche à favoriser, chez un individu déjà radicalisé, un

¹⁸ UN (former) Secretary General Kofi Annan, "A Global Strategy for Fighting Terrorism", Keynote address to the Closing Plenary of the International Summit on Democracy, Terrorism and Security, 8-11 March 2005, Madrid, available at <http://summit.clubmadrid.org/keynotes>.



désengagement de la violence et de l'extrémisme, ou une distanciation par rapport à l'adhésion à un discours ou à des croyances extrémistes. Cette dernière phase met en exergue les politiques de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) mettant en scène tant l'armée que les acteurs civils.

La prévention ciblée se situe sur trois axes à savoir : d'abord au niveau des personnes en situation de radicalisation. Il s'agit de la prise en charge psychosociale ou communautaire et des pistes de réinsertion sociale. A ce stade, les ethnopsychiatres, par exemple, s'intéressent aux attachements sociaux des personnes radicalisées. Ils analysent leurs langues, leurs croyances, leurs théories du malheur, leurs pratiques de soins, leurs systèmes de parentés ; d'alliance matrimoniale ; de nomination et leurs engagements professionnels et politiques¹⁹. Ensuite, la prévention tertiaire s'effectue au niveau des personnes en processus de réinsertion sociale. Il s'agit notamment du renforcement de leur résilience et de leurs facteurs de protection, en les amenant progressivement dans un processus d'intégration à la société et d'identification au vivre-ensemble. Enfin, elle s'intéresse aux personnes passibles de judiciarisation ou déjà judiciarisées. Là, il est question de trouver des solutions proactives où l'intervention est mise en place avant que la judiciarisation de l'individu concerné ne soit rendue nécessaire ou pour accompagner la sortie d'un processus de judiciarisation.

II. La crise de la reconnaissance ou crise du respect des droits humains

Jürgen Habermas montre que « *les morales sont taillées à la mesure de la vulnérabilité d'êtres vivants individués par la socialisation* »²⁰. Elles

¹⁹ Cathérine GRANDSARD, « Ethnopsychiatrie et prévention de la radicalisation », in *Le Genre humain*, n°61, 2019, pp. 329.

²⁰ Jürgen HABERMAS, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Flammarion, 1991, p. 20.



doivent ainsi résoudre deux besoins à la fois : « elles vont valoir l'inviolabilité des individus en exigeant l'égal respect de la dignité de tout un chacun, mais elles protègent dans la même mesure, les rapports intersubjectifs de reconnaissance réciproque par lesquels les individus se maintiennent comme membres d'une communauté »²¹. Si la reconnaissance intersubjective exige une telle intensité, on comprend mieux pourquoi son absence ou son déni peut provoquer des situations crisogènes importantes²². En effet, le terme reconnaissance trouve son sens individualiste et holiste chez Axel Honneth²³ et Charles Taylor²⁴. Selon Honneth, « *l'expérience de la reconnaissance est un facteur constitutif de l'être humain : pour parvenir à une relation réussie à soi* ». Il s'agit d'une reconnaissance de ses capacités et ses prestations. L'échec d'une telle acceptation sociale conduit à « une brèche physique, par laquelle s'introduisent des émotions négatives comme la honte ou la colère »²⁵. Taylor quant à lui montre qu'

une personne ou un groupe d'individus peut souffrir de dommages réels, de distorsions sérieuses, si les individus ou le groupe qui l'entourent lui renvoie une image réductive, dégradée ou outragée. La non-reconnaissance ou le mépris peut infliger de la peine, peut-être une forme d'oppression, emprisonnant l'autre dans un mode d'être erroné, déformé ou limité²⁶.

La reconnaissance est donc « un besoin humain vital »²⁷ avec pour principale exigence le respect des droits de l'homme. Le déficit de ce respect peut conduire à la radicalisation violente. Si les facteurs de rupture sociale sont étroitement liés au respect du droit des droits

²¹ *Ibid.* p. 20.

²² Thierry BALZACQ, *Théories de la sécurité : les approches critiques*, Paris, Presses de Sciences Po., 2016, p. 113.

²³ Axel HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2002, p. 166.

²⁴ Charles TAYLOR, « The politics of recognition », in Charles TAYLOR (ed.) *Multiculturalism and the Politics of recognition*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 25.

²⁵ Axel HONNETH, *Op. Cit.* p. 166.

²⁶ Charles TAYLOR, *Op. Cit.* p. 25.

²⁷ *Ibid.* p. 26.



de l'homme, la principale solution serait l'engagement intégral des jeunes dans la société.

A. *Les facteurs de rupture sociale pouvant conduire à la radicalisation violente*

Bien qu'aucune circonstance ou cause ne puisse justifier les actes de terrorisme, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) reconnaît qu'il existe divers facteurs sociaux, économiques, politiques qui créent des conditions dans lesquelles les organisations terroristes sont en mesure de recruter et d'obtenir du soutien²⁸.

En effet, au Cameroun par exemple, l'absence d'un niveau de vie suffisant a favorisé l'enrôlement des jeunes par la secte Boko Haram dans l'Extrême-Nord. Par-là, l'on comprend que les raisons du départ des jeunes vers les mouvements extrémistes sont diverses et variées. Elles sont liées parfois aux trajectoires personnelles des jeunes enrôlés, mais renvoyant dans l'ensemble à une série d'explications. Les conditions économiques très défavorables des villages dans lesquels les jeunes, généralement sans formation et sans perspectives d'emploi, déçus par un environnement improductif, constituent une source de vulnérabilité. Par ailleurs, les frustrations ressenties par certaines personnes, majoritairement les jeunes, qui n'ont pas obtenu gain de cause suite à la résolution de certains problèmes fonciers et d'autres ont ouvert la voie vers une justice alternative prônée par Boko Haram.

En Afrique du Nord, les difficultés socioéconomiques sont les principales causes sous-jacentes de l'instabilité²⁹. Tous les pays de la région affichent un taux de chômage élevé, notamment chez les

²⁸ Bucharest Plan of Action for Combating Terrorism, para. 9, annexed to 2001 Bucharest Ministerial Council Decision n° 1, Combating terrorism, Document of the Ninth Meeting of the Ministerial Council (2001 Bucharest Document).

²⁹ Julio Miranda CALHA « Sécurité et stabilité en Afrique –défis et priorités pour l'OTAN », Rapport général de l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN, 12 octobre 2019, pp. 3-4.



jeunes. En Tunisie, 36 % des 15 à 24 ans étaient sans emploi en 2018. Pour l'Égypte et la Libye, ces taux étaient, respectivement, de 34 % et 42 %³⁰. Par comparaison, dans les pays à revenus moyens, le taux de chômage moyen chez les jeunes était, cette année-là, de 14 %³¹. En outre, bon nombre de ceux qui ont effectivement un emploi l'exercent dans le secteur informel, dans des conditions de travail peu satisfaisantes et pour de faibles salaires³². La rareté des offres d'emploi est due à l'explosion démographique de la jeunesse et à l'incapacité des marchés du travail à faire face à l'arrivée rapide de nouveaux demandeurs d'emploi, conséquence de cette pression démographique. Sur le plan sécuritaire, un chômage des jeunes aussi largement répandu est préoccupant en raison des liens entre difficultés économiques, criminalité et radicalisation³³. Les jeunes financièrement défavorisés sont plus vulnérables aux influences extrémistes.

B. L'engagement des jeunes, une solution transversale ?

Parler de l'engagement des jeunes dans les sociétés actuelles frappées des tensions globalo-extrémistes revient à se poser un certain nombre de questions : comment encourager et valoriser cet engagement ? Comment le reconnaître socialement dans le parcours de chacun ? Et comment mieux intégrer les jeunes dans les sphères politiques, économiques et socioculturelles ? Le but à ce niveau n'étant pas de répondre directement à ces questions, l'on tente tout

³⁰ OIT (Organisation internationale du travail), « Chômage, total des jeunes (% de la population active âgée de 15 à 24 ans », Base de données ILOSTAT, 2019, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.ZS>

³¹ *Ibid.*

³² OIT, « Skills mismatch and underemployment: how to boost employability of young women and men in Egypt: success stories and lessons learned from ILO interventions », 2015, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis_ababa/---srocairo/documents/publication/wcms_499397.pdf

³³ Julio Miranda CALHA « Sécurité et stabilité en Afrique –défis et priorités pour l'OTAN », *Op. Cit.* p. 4.



simplement de dire qu'il faut reconnaître que les jeunes qui représentent dans tous les Etats, notamment africains, un segment important de l'avenir de la société pâtiennent les crises actuelles plus que tous. Comme l'on a vu plus haut la condition du jeune semble synonyme de précarité, de difficulté d'insertion sociale. En plus de cela, il souffre d'un déficit d'image ou d'image négative.

En général, dans les discours politiques et médiatiques, le jeune est vu comme paresseux et égoïste. Cette représentation est loin d'être conforme à la réalité, puisque les jeunes sont de plus en plus engagés dans la vie sociale, politique, économique et culturelle. Mais, c'est un sentiment de non reconnaissance des attentes et des efforts y compris l'inadéquation entre les dispositifs existants et les demandes de certains d'entre-deux qui provoquent souvent la perte de confiance et la déconnexion citoyenne.

Il existe une dimension d'expression de l'engagement des jeunes qui s'inscrit essentiellement dans le cadre des réseaux sociaux. Par exemple, les réseaux sociaux offrent un espace d'échanges, des débats contradictoires, d'expression d'opinions et des valeurs. Or, cet espace est encore plus méconnu et moins maîtrisé par les structures d'engagement classiques, les partis politiques, les associations et les groupes syndicaux.

Il serait ainsi opportun de reconnaître un tel engagement là où il existe. D'une manière précise, l'on pourrait intégrer l'engagement des jeunes dans le système éducatif, notamment en attribuant une note obligatoire sur les expériences d'engagement dans les classes d'examen officiel tant au niveau primaire, secondaire que tertiaire. Cela devrait contribuer à la fabrication des citoyens actifs dès la base. L'engagement des jeunes doit se situer en définitive au carrefour de la gouvernance locale, territoriale et mondiale pour des sociétés soudées.



Conclusion

Le présent article a tenté d'explorer les liens possibles entre prévention de la radicalisation et protection des droits humains. Il ressort de l'analyse faite que les deux concepts ont des rapports dynamiques. Si les actions de prévention de l'extrême violence sont parfois un frein au respect des droits de l'homme, elles restent d'une manière générale un vecteur prépondérant de la promotion et de la protection des droits collectifs et individuels. La prévention à tous les niveaux nécessite ainsi un accompagnement pluridisciplinaire, intensif, individualisé et évolutif. Au niveau tertiaire, les dispositifs actuels doivent favoriser le désengagement de la violence extrémiste et la réinsertion sociale des personnes placées sous-main de justice et armée. La prise en charge des personnes cibles doit se réaliser en étroite collaboration avec les services pénitentiaires et ceux d'insertion sociale. La rencontre des savoirs et pratiques, la confrontation des épistémologies, des méthodes et des convictions permettra sans nul doute d'arriver à des solutions novatrices de prévention de la radicalisation pour une meilleure promotion des droits de l'homme, en faveur d'une « Afrique de nous voulons ».

Quelques références bibliographiques :

BALZACQ, Thierry, *Théories de la sécurité : les approches critiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016, 500pages.

BASTY, Florence, « La sécurité humaine : Un renversement conceptuel pour les relations internationales », in *Raisons politiques*, n°32, avril 2008.

BOUREKBA, Moussa, « Prévenir la radicalisation violente en France : de la "société de vigilance" à la "société du soupçon" ? », in *European Eye on Radicalization*, 3, janvier 2020.

CALHA, Julio Miranda, « Sécurité et stabilité en Afrique –défis et priorités pour l'OTAN », Rapport général de l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN, 12 octobre 2019, pp. 24.



Commission sur la sécurité humaine, *La sécurité humaine maintenant*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

COOLSAET, Rik, « Radicalisation, entre contexte et responsabilité individuelle », in *L'Observatoire*, 86, mars 2016.

DREZE, Jean et SEN, Amartya, *Hunger and Public Action*, Oxford, Clarendon Press, 1989, chap. 10.

EL DIFRAOUI, Asiem et UHLMANN, Milena, « Prévention de la radicalisation et déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois », in *Politique étrangère*, n°4, 2015, pp.70-82.

GRANDSARD, Cathérine, « Ethnopsychiatrie et prévention de la radicalisation », in *Le Genre humain*, n°61, 2019, pp. 329-332.

GUIDERE, Mathieu, « Internet, haut lieu de la radicalisation », in *Pouvoirs*, n° 158, mars 2016.

HABERMAS, Jürgen, « Sur le droit et la démocratie », Note pour un débat, in *Le débat*, n°97, 1997.

HABERMAS, Jürgen, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Flammarion, 1992.

HARRACH-NDIAYE, Zohra, « Approche de la « radicalisation », l'expérience de la Seine-Saint-Denis », in *Le Genre humain*, n°61, février 2019, pp. 333-337.

HONNETH, Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2002.

KHOSROKHAVAR, Farhad, *Le nouveau jihad en Occident*, Robert Laffont, 2018, 592 pages.

KHOSROKHAVAR, Farhad, *Radicalisation*, Paris, 2014.

OIT, « Chômage, total des jeunes (% de la population active âgée de 15 à 24 ans », Base de données ILOSTAT, 2019, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.ZS>

OIT, « Skills mismatch and underemployment: how to boost employability of young women and men in Egypt: success stories and lessons learned from ILO interventions », 2015, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis_ababa/---srocairo/documents/publication/wcms_499397.pdf

OSCE, « Countering Terrorism, Protecting Human Rights », guide, Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR),



2007, 261 pages.

PELLERIN, Mathieu, « Les trajectoires de radicalisation religieuse au sahel », Note de l'IFRI, février 2017.

RAGAZZI, Francesco, « La lutte contre la radicalisation ou deux formes de la pensée magique », in *ESSAI & DÉBAT*, 11 mars 2016. Mise à jour du 29 janvier 2017.

ROLLING, Julie et CORDUAN, Guillaume, « La radicalisation, un nouveau symptôme adolescent ? », in *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, Vol. 66, n°5, 2018, pp. 277-285.

SCHLEGEL, Linda, « Résilience psychologique : la prochaine frontière de l'antiterrorisme », in *European Eye on Radicalization*, 9 août 2019. <https://eeradicalization.com>

TAYLOR, Charles, « The politics of recognition », in Charles TAYLOR (ed.) *Multiculturalism and the Politics of recognition*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 25.

TORREKENS, Corine, « Comprendre le basculement dans la violence djihadiste », in *La Revue nouvelle*, n° 8, 2015.

UER, Katrin et al. « Une stratégie de prévention de la radicalisation violente des jeunes », in *Les politiques sociales*, Vol. 75, n°3/4, 2025, pp.89-107.

IPREVA est la première organisation africaine de droit camerounais, à but non lucratif qui vise à prévenir la radicalisation violente sous toutes ses formes en Afrique

